

Marseille, le 31 janvier 2024

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°79
qui s'est tenue le vendredi 19 janvier 2024 à 14h00**

Réunion présidée par Djamel HABET, Directeur du Département.

Étaient présents : Cécile CAPPONI – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Rachid OUTBIB – PR, Marc ALLAIN – MCF, Léonor BECERRA-BONACHE – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Nicolas PRCOVIC – MCF, Raquel URENA-PEREZ – MCF, Gisèle FIOL – IATSS.

Étaient excusés : Frédéric BÉCHET – PR, Nadia CREIGNOU – PR (procuration JL. Mari), Isabel DEMONGODIN – PR (procuration D. Habet), Alexis NASR – PR (procuration B. Monmege), Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invité permanent, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède, invité permanent.

Invités : Jean-Luc MASSAT – MCF, Paul CHAUCHAT – MCF.

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL – BIATTS, responsable administrative du département.

Ordre du Jour :

- 1/ Validation PV n° 78
- 2/ Informations du directeur
- 3/ Nouvelle offre de formation 2024
- 4/ Règles d'attribution des services 2024-2025
- 5/ Exécution budgétaire 2023
- 6/ Questions diverses

1/ Validation PV n°78

Le PV n° 78 est approuvé avec 2 abstentions après corrections.

2/ Informations du directeur

- Election du Président d'AMU et des vices Présidents

Eric Berton a été élu président d'Aix-Marseille Université, pour un second mandat, par les membres du Conseil d'administration réunis le mardi 9 janvier 2024, pour un mandat de quatre années, au premier tour, avec 30 voix pour et 6 voix nulles sur les 36 membres votants, soit 83 % des voix. L'élection des vice-présidents est reportée du 19 janvier 2024 au 1^{er} février 2024.

- Election collège usagers

Les élections initialement prévues les 21 et 22 février 24 sont reportées aux 27 et 28 mars 24.

- Salon des masters

Se tiendra le 17 février 2024 de 10h à 15h sur le campus de St Charles

- Congés pour projets pédagogiques (CPP)
 - La phase de candidature est ouverte sur NAQS jusqu'au 12 février 24 – 16h00
 - Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 14 février 24 au Cabinet de la Doyenne

- Journée Prix Nobel

Aura lieu sur le campus de St Charles le 23 janvier 24

- Départ de Michel Bensoam

Michel Bensoam (MCF, 63^{ème} section) a informé le directeur du DII et la Doyenne de la faculté des sciences de son intention de mise en disponibilité ou de détachement dès septembre 2024.

Cette vacance de poste provoquera un déficit très significatif du potentiel enseignement en génie électrique. Des membres de l'équipe pédagogique de cette équipe ont exprimé une volonté d'avoir en remplacement un enseignant pérenne, en qualité de PRAG expérimenté (au lieu d'un MCF) pour répondre efficacement à des enseignements très technique. Le recrutement d'un ATER n'est pas souhaité à cause de la nécessité de le former, ce qui représente une charge lourde.

La transformation d'un poste MCF (service statutaire de 192 h) en un poste de PRAG (service statutaire de 384 h) augmentera le potentiel enseignement du DII mais conduira à une baisse du potentiel recherche en 63^{ème} section, même si cette dernière est actuellement peu représentative des disciplines du LIS. Par ailleurs, il a été souligné la nécessité de renforcer les liens en recherche entre les sections 61 et 63. Aussi, une telle transformation devrait être traitée avec attention et parcimonie et nécessitera une discussion avec la direction du LIS. Dès lors, ce premier échange au sein du conseil sera approfondi.

Concernant la responsabilité de Michel Bensoam en qualité de porteur du master EEEA, si son départ se confirme, alors un appel à candidature pour le remplacer devra être lancé dans les meilleurs délais.

3/ Nouvelle offre de formation 2024

- Coût 21-22

Cécile Capponi souhaitait connaître l'investissement du DII dans des formations qu'il ne porte pas. Les données de synthèse ci-dessous ont été présentées sur la base d'informations fournies par la composante et relatives aux services 2021 – 2022.

En Master :

- Bio-Informatique : 204 h
- Mathématiques et applications : 132 h
- Mathématiques appliquées, statistiques : 217 h
- Réseaux-Télécoms : 280 h

En Licence :

- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales : 479 h
- Maths : 405 h
- Maths-Physique-Chimie-Informatique : 366 h

En Licence Pro :

- Métiers du Décisionnel et de la Statistique : 216 h

Le total d'heures ainsi réalisé est de 2 299 h sur une charge totale du département de 21 397 h, ce qui représente 10,74% ou l'équivalent des près de 12 services statutaires.

- Codage Pacôme à finaliser et à affiner

Les coûts des formations ne sont pas encore évalués et la validation de NOF 2024 se fera le 16 février 2024 au niveau de la composante. Aussi, la prochaine réunion du conseil de département aura lieu le 09 février 2024 à 15h30 afin de finaliser et valider les formations du département.

Benjamin Monmege souhaite qu'il soit recensé les salles de TP informatique et leurs capacités d'accueil sur les trois sites (Aix-Montperrin, St -Charles et Luminy) afin d'anticiper l'organisation d'évaluations ou d'examens sur ordinateur.

Djamal Habet lui propose qu'il prenne contact avec les directions des sites ou la Dirnum. Benjamin Monmege accepte de procéder à ce recensement.

Line Jakubiec indique que l'UE Projet en licence informatique est équivalente à 1h/étudiant alors que l'UE TER en Master informatique est à hauteur de 3h/étudiant. Elle souhaite ainsi aligner la rétribution horaire de ces deux UEs qu'elle considère similaires en termes de charge de travail.

Tendre vers cette équité est légitime mais elle reste difficile à réaliser face au potentiel du département, sauf à abaisser le coût de l'UE TER à 2h/étudiant (ce qui serait envisagé dans la nouvelle structure du Master Informatique dans le souci de maîtriser ses coûts) et à augmenter celui l'UE Projet à 2h/étudiant. Ce point mérite des discussions supplémentaires.

4/ Règles d'attribution des services 2024-2025

Le bureau du département propose les principes et règles décrits ci-dessous pour l'attribution de services dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Pour rappel, la politique du département précise que chaque enseignant garde la priorité sur l'enseignement qui lui ait été attribué, au début

de chaque nouvelle accréditation jusqu'à la fin de celle-ci.

Principes :

- 2 sites préférentiels maximum à exprimer par chaque enseignant
- Pouvoir enseigner en licence et en Master

Règles :

1. Les cours magistraux (CM) des UE obligatoires et des UE optionnelles dont l'ouverture est certaine, et qui sont sans conflit, seront affectés.
 2. L'affectation d'un CM ira de pair avec l'affectation à 1 groupe TD/TP si un vœu a été formulé dans ce sens et si cette affectation est sans conflit.
 3. En cas de conflit sur un CM :
 - Le responsable d'année est prioritaire pour assurer un CM de l'année ;
 - L'enseignant souhaitant assurer le même CM sur 2 sites sera prioritaire ;
 - L'enseignant dont le service s'étend de la licence au master sera privilégié ;
 - L'enseignant souhaitant assurer un CM et un TD (ou TP) est prioritaire sur celui qui veut assurer que le CM ;
 - L'enseignant souhaitant un CM qu'il n'enseignait pas jusqu'à présent sera privilégié afin de favoriser le renouvellement
 - Il sera tenu compte enfin de l'avis du responsable d'année, de parcours ou de mention.
 4. En cas de conflit sur un TD ou un TP :
 - Priorité sera donnée au chargé de CM pour 1 groupe de TD/TP
- **Recommandations :**
 - Favoriser la cohésion des équipes pédagogiques pour les formations multisites ;
 - Prendre en compte la participation à la définition des contenus ;
 - Favoriser l'équilibre de la répartition des CM d'une même année entre les membres de l'équipe pédagogique.
 - **Limites :**
 - Aucun TD/TP ne devrait être affecté si le CM n'est pas affecté ;
 - Aucun sur-service ne sera proposé sur la base de vœux conflictuels.

Les discussions mettent en avant la nécessité de prendre en compte les spécificités des disciplines, notamment en 61^{ème} et 63^{ème} sections, d'inciter les collègues à discuter et à échanger lors de la constitution des équipes pédagogiques et d'inciter les interactions avec les responsables de formation.

Le directeur soumet au vote ces principes et règles d'attribution des services :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENSION : 2

Par ailleurs, le bureau propose une première composition de la commission d'attribution des services :

- Jean-Luc MARI
- Severine FRATANI
- Benjamin MONMEGE
- Rémi MORIN

- Marc ALLAIN
- Mohamed ZERROUGUI

Cécile Capponi et Line Jakubiec proposent que la commission soit plus équilibrée avec une parité homme/femme et peut être des membres extérieurs au conseil.

En remplacement de Benjamin Monmege, il est proposé Clara Bertolissi, Alessia Milani ou Marie-Hélène Stefanini. Cette composition sera affinée et validée lors d'un prochain conseil.

5/ Exécution budgétaire 2023

L'exécution budgétaire 2023 est présentée.

L'ensemble des crédits 2023 a été consommé.

Voir annexe

Une présentation du budget prévisionnel de 2024 est faite :

- **Dotation propre DII et Taxe d'apprentissage** : Fonctionnement 33 099€, Investissement 8 000 €
- **Formation continue** : Fonctionnement 25 128,50 €, Investissement 40 000 €
- **Formations en apprentissage (CFA)** : Fonctionnement 137 234 €, Investissement 135 727 €

Le budget de la faculté des sciences s'inscrit dans un contexte budgétaire général défavorable ; et de ce fait, des mesures d'économie sont indispensables.

Les ressources propres sont nécessairement mobilisées pour faire face aux dépenses incompressibles de l'UFR. Ainsi, 8,8% des crédits en fonctionnement du DII est prélevé (comme pour les autres départements). Pour le DII, cela représente un total de prélèvement de 17 200 €.

Les crédits 2024 seront ouverts partiellement, à hauteur de 7/12^{ème}, dans l'objectif de lisser les dépenses annuellement. Par ailleurs, toutes les sources de financement externes sont à envisager, comme les Fonds d'investissement pédagogiques ou en répondant aux appels à projet d'équipement du CFA Epur.

6/ Questions diverses

Marc Allain relève que les services des ATER n'ont pas vu leur nombre d'heures comptabilisés comme celui des MCF. Il souhaite savoir ce qu'un tel calcul représente en nombre d'heures si les services des ATER étaient comptabilisés de la même façon. Djamel Habet répond qu'il faut porter le message mais qu'il reste très difficile de faire évoluer cette situation.

Line Jakubiec souhaite que les PVs des conseils soient transmis un peu plus tôt avant les conseils pour validation.

Benjamin Monmege souhaite que les PVs antérieurs soient envoyés aux membres du DII en même temps que les convocations.

Avant son futur départ, Djamel Habet remercie vivement l'ensemble des membres du conseil pour la qualité et l'ambiance de travail dont ils ont fait preuve durant ces dernières années.

La séance est levée à 17h05.

Annexe

Exécution budgétaire 2023

Bilan 2023 arrêté au 31/12/2023									
RECETTES									
Dotation Globale 2023 FCT + INV					: 146 421,50 €				
UFR					FOR CO				
Fonctionnement		19 708,00 €			Fonctionnement		49 859,50 €		
Investissement		20 000,00 €			Investissement		56 854,00 €		
					Masse Salariale -gérée séparemment		8 000,00 €		
UFR 2023		39 708,00 €			For Co 2023		106 713,50 €		
dont 34 609,00 € reversement TA / 5099,00€ UFR									
DEPENSES									
Dotation Globale 2023 FCT + INV					: 145 717,51 €				
Fonctionnement		19 614,67 €			Fonctionnement		49 248,85 €		
Investissement		20 000,00 €			Investissement		56 853,99 €		
		39 614,67 €					106 102,84 €		
DETAILS DEPENSES 2023									
désignation					montant				
Administration DII					15 552,20 €				
Etoile					30 146,83 €				
Luminy					3 315,33 €				
St Charles					234,49 €				
REPRO : copies, ramettes, location					0,00 €				
Total dépense FONCTIONNEMENT					49 248,85 €				
Administration DII					0,00 €				
Etoile					56 214,50 €				
Luminy					639,49 €				
St Charles					0,00 €				
Total dépense INVESTISSEMENT					56 853,99 €				
Total dépenses FCT + INV					106 102,84 €				
solde remonté à l'UFR					610,66 €				

BILAN		REPRO COPIES + RAMETTES PAPIER + LOCATION MACHINE	TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hébergement, remb frais)	MOBILIER + PETITES FOURNITURES	PARTICIPATION TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU + CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR + INSTALLATION	ORDI ENSEIGNANTS + ADM + SERVEUR	ORDINATEURS SALLES DE COURS	FORMATION	LIVRES	VR DOSI DATA CENTER + LOGICIEL	TOTAL
TOTAL GENE		9 374,26 €	0,00 €	500,00 €	3 444,85 €	4 444,11 €	32 478,28 €	5 192,70 €	969,00 €	0,00 €	33 873,27 €	27 160,26 €	20 639,49 €	4 645,15 €	1 575,00 €	321,14 €	1 100,00 €	145 717,51 €
UFR		REPRO COPIES + RAMETTES PAPIER + LOCATION MACHINE	TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hébergement, remb frais)	MOBILIER + PETITES FOURNITURES	PARTICIPATION TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU + CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR + INSTALLATION	ORDI ENSEIGNANTS + ADM + SERVEUR	ORDINATEURS SALLES DE COURS	FORMATION	LIVRES	VR DOSI DATA CENTER + LOGICIEL	TOTAL
FCT	MULTI SITES																	0,00 €
	ST CHARLES											540,11 €			1 575,00 €		270,63 €	2 385,74 €
	LUMINY																	0,00 €
	ETOILE								436,51 €		1 564,88 €							2 001,39 €
DII INV	ADMINISTRATION DII	9 374,26 €		500,00 €	2 963,54 €		757,25 €		532,49 €								1 100,00 €	15 227,54 €
	MULTI SITES																	0,00 €
	ST CHARLES																	0,00 €
	ETOILE												20 000,00 €					20 000,00 €
TOTAL		9 374,26 €	0,00 €	500,00 €	2 963,54 €	0,00 €	757,25 €	0,00 €	969,00 €	0,00 €	1 564,88 €	540,11 €	20 000,00 €	0,00 €	1 575,00 €	270,63 €	1 100,00 €	39 614,67 €
FOR CO		REPRO COPIES + RAMETTES PAPIER + LOCATION MACHINE	TONER	ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS (transport, hébergement, remb frais)	MOBILIER + PETITES FOURNITURES	PARTICIPATION TRAVAUX	FOURNITURE BUREAU + CAFE	COMPOSANT INFORMATIQUE + LOGICIEL	MATERIEL PEDA	MATERIEL VIDEO PROJECTEUR + INSTALLATION	ORDI ENSEIGNANTS + ADM + SERVEUR	ORDINATEURS SALLES DE COURS	FORMATION	LIVRES	VR DOSI DATA CENTER + LOGICIEL	TOTAL
FerCo FCT	MULTI SITES																	0,00 €
	ST CHARLES										183,98 €					50,51 €		234,49 €
	LUMINY					1 297,41 €	2 017,92 €											3 315,33 €
	ETOILE				481,31 €	3 146,70 €	19 343,61 €				7 127,21 €				48,00 €			30 146,83 €
DII ForCo INV	ADMINISTRATION DII						10 359,50 €	5 192,70 €										15 552,20 €
	MULTI SITES																	0,00 €
	ST CHARLES																	0,00 €
	ETOILE										24 997,20 €	26 620,15 €	639,49 €	4 597,15 €				56 214,50 €
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	481,31 €	4 444,11 €	31 721,03 €	5 192,70 €	0,00 €	0,00 €	32 308,39 €	26 620,15 €	639,49 €	4 645,15 €	0,00 €	50,51 €	0,00 €	106 102,84 €